



APEL NATIONALE
COMMISSION DES SOLIDARITÉS
Liste des éléments obligatoires 2022-2023

- Convention de mandat 2019 (version RGPD)
- Statuts conformes aux statuts types de l'Apel nationale - Version 2021 (datés et signés)
- Récépissé de la déclaration du **dépôt de ces statuts** à la Préfecture
- Signature et avis du Président de l'Apel départementale
- Signature et avis du Président de l'Apel académique
- Lettre de description du projet co-signée
3 signatures : Directeur d'établissement + Président Ogec + Président d'Apel
- Avis motivé du référent numérique diocésain (s'il existe, axe 2 et 3)
- Attestation signée du Président de la Commission du CODIEC ou de son représentant (modèle joint)
- Montant de l'aide accordée par l'Apel d'établissement
- Montant de l'aide accordée par l'Apel départementale
- Montant de l'aide accordée par l'Apel académique
- Comptes de l'Apel d'établissement
(compte de résultat + état des réserves de trésorerie : copie d'extrait de comptes)
- Comptes de l'Apel départementale
(bilan + compte de résultat)
- Comptes de l'Apel académique
(bilan + compte de résultat)
- Devis détaillé des fournisseurs du matériel
(les factures doivent être conformes aux devis)

Le dossier ne sera pas étudié s'il manque l'un de ces éléments